

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 07/04/2015

L'an deux mille quinze, le 07 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIIS Éric, CARBONELL Théo, JUSSA Agnès, LUNEL Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNÉ Sonia, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, REYNAUD Claude, , ROLLET Brigitte,

Pouvoir : Kevin REY à José QUERCIA, Viviane VIALLE à Karine MANIER, Bernard RODILLON à Richard BAEZA, Cécile CARAT à Théo Carbonell

Absents : ROUX Isabelle

Approbation par le CM du compte rendu du 31 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 4

Quorum : 10

Secrétaire de séance : José Quercia

Date de convocation : 01/04/2015

1- Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire, rappelle les taux 2013 :

- | | |
|---|---------|
| ▪ Taxe d'habitation : | 8.19 % |
| ▪ Taxe foncière sur propriétés bâties : | 12.73 % |
| ▪ Taxe Foncière sur propriétés non bâties : | 41.64 % |

La commission des finances a étudié les différentes possibilités d'évolution des taux, suivant le produit fiscal attendu pour le budget 2015 et propose de ne pas augmenter les taux pour 2015.

On note une augmentation du foncier bâti dû au Parc Saint Paul. Monsieur le Maire profite de ce sujet pour évoquer l'augmentation prochaine de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'agglomération de 6.72 à 8.05 % pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les même taux pour l'année 2015.

2- Vote BP 2015 Budget communal

Présentation du projet de budget primitif de la commune par Mr Claude REYNAUD, adjoint, en charge de la Commission des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 1 552 362.42 €

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 1 474 398.47€

Le budget 2015 de la commune est voté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 559 134,42	1 490 962,31
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 68 172,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 559 134,42	1 559 134,42

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 429 900,47	639 024,42
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	44 498,00	26 888,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 808 486,05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 474 398,47	1 474 398,47
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		3 033 532,89	3 033 532,89

3- Vote BP 2015 Budget annexe eau

Présentation du projet de budget primitif de l'eau par Mr Claude REYNAUD, adjoint, en charge de la Commission des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 237 740.74 €

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 256 417.12 €

Le budget 2015 de l'eau est voté à l'unanimité.

4- Notification marché aire de jeux

Une commission s'est réunie mercredi 1^{er} avril pour analyser les 3 offres reçues pour le marché de l'aire de jeux. Elle était constituée de Jean, Claude, un membre de l'association des parents d'élèves et une assistante maternelle

Après analyse des offres voici le classement :

Marché Aire de jeux			
	EUROLUDIQUE	MANUTAN	KOMPAN
analyse technique	28	24	36
qualité et diversité des activités techniques	20	17	24
analyse prix	23,28	35	17,92
Total	71,28	76	77,92
Classement	3	2	1

La société retenue offre une plus grande diversité de jeux ludiques, la qualité est également un critère de choix grâce à des propositions de garantie sur l'entretien et le risque de vol.

Le cadre de l'aire se situe entre le gymnase et l'école primaire, plus précisément entre le terrain de basket et l'école primaire. Ce lieu privilégié, sans contact avec la route, permettra d'accueillir les enfants dans une aire non clôturée

Cette installation sera financée en partie par la dotation cantonale.

Avec 17 voix POUR et une abstention, le conseil

- approuve le choix de la commission au vu de l'analyse et de notifier le marché à l'entreprise Kompan pour un montant de 23 820 euros.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché.

5- Notification marché Etude Urbaine

Madame la première adjointe expose le projet d'étude urbaine. Une commission en date du 01 avril s'est réunie pour rencontrer 4 candidats à la suite d'une présélection sur dossier. La commune avait reçue 17 offres.

A la suite de ces entretiens, une analyse des offres a permis de retenir le cabinet Tangram Architecte pour un montant de 26 050 euros.

	APS	ALPICITE	TANGRAM Architecte	Olga BRAOUDAKIS
Note valeur technique	14,00	18,00	20,00	16,00
coefficient pondérateur	0,70	0,70	0,70	0,70
Note prix des prestations	7,84	9,97	12,86	20,00
coefficient pondérateur prix	0,30	0,30	0,30	0,30
Note globale = (note technique X coeff technique) + (note prix X coeff prix)	12,15	15,59	17,86	17,20

A 18 voix POUR, le conseil municipal décide :

- D'approuver le choix de la commission au vu de l'analyse et de notifier le marché à Tangram Architecte pour un montant de 26 050 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché.

6- Convention gendarmerie-préfecture : participation citoyenne

Monsieur le Maire présente l'initiative de la gendarmerie en collaboration avec la commune concernant la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

Une réunion de présentation a eu lieu avec le bureau des adjoints pour présenter les objectifs de cette convention et le rôle de la commune dans cette prévention.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de préventions comme par exemple les opérations « tranquillité vacances, seniors...etc.)

Désignation d'un référent de quartier afin de sensibiliser la population sur les agissements d'incivilités. Une réunion publique sera prévue début juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les objectifs de ce partenariat
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

7- Questions diverses

Prochain conseil municipal : le 12 mai 2015.